

## Inscription administrative au CEDoc\_STSM\_FSM

### Année universitaire 2023/2024

Les candidats retenus sont appelés à déposer le dossier d'inscription au Service Doctorat, du **Mardi 24 au Lundi 30 octobre 2023.**

#### Le dossier d'inscription comprend les pièces suivantes :

- Les copies originales des diplômes : Baccalauréat, Licence, Master ou Diplôme d'Ingénieur ;
- Arrêtés de l'équivalence pour les diplômes étrangers ou les diplômes décernés par les universités privées ;
- Relevés des notes obtenues durant le cursus universitaire ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Attestation de travail pour les fonctionnaires et salariés ;
- Attestation de non-travail pour les étudiants ;
- Deux photos d'identité récentes;
- Projet doctoral signé par le Directeur de Thèse et le Doctorant ;
- Charte de thèse signée par le Directeur de thèse et le Doctorant et visée par la structure (équipe ou laboratoire) de recherche (à fournir au CEDoc dans un délai de 30 jours).

La charte est téléchargeable sur le site de l'Université Moulay Ismail :

[https://www.fs-umi.ac.ma/wp-content/uploads/2023/10/charte-des-theses-PEDoc-UMI\\_octobre-2023.pdf](https://www.fs-umi.ac.ma/wp-content/uploads/2023/10/charte-des-theses-PEDoc-UMI_octobre-2023.pdf)